

# LA COMMUNE DE SAINT ELOI

## LE TEMPS PERISCOLAIRE *Guide explicatif*





# I. CONTEXTE

## Qu'est-ce que le temps périscolaire ?

Est qualifié de périscolaire le temps avant et après la classe durant lequel la commune organise la prise en charge des enfants scolarisés.

Le temps périscolaire concerne donc :

- la période d'accueil du matin avant la classe dès 07h30.
- la période méridienne, de la fin de la matinée au retour en classe l'après-midi de 11h20 à 13h20 ; cette période inclut le temps de restauration collective.
- la période d'accueil du soir après la classe de 16h30 à 18h30.

## Comment organiser le temps périscolaire ?

En proposant à chaque enfant un temps adapté à ses besoins avec des activités individuelles ou collectives (Ateliers de découverte artistique, sportive, culturelle...) ainsi que des temps de repos si nécessaire.

## Les objectifs éducatifs

### **- Etre à l'écoute du rythme de chacun**

En prenant en compte chaque enfant comme individu et en laissant l'enfant libre lors du temps d'accueil.

En étant à l'écoute, disponible, attentif et savoir reconnaître les signes de fatigue.

En installant différents ateliers individuels ou collectifs et donner à l'enfant la possibilité de choisir entre plusieurs activités variées.

### **- Proposer à chaque enfant scolarisé sur la commune un parcours éducatif cohérent et adapté à ses besoins.**

En plus des activités manuelles et jeux de société, Aurore met en place deux projets durant l'année : un pour Noël et un au printemps.



L'équipe municipale souhaite mettre en place des interventions ponctuelles sur des sujets variés. Plus d'informations vous seront communiquées dans le courant de l'année.

### Les intervenants

**Aurore** : Accueil du matin et du soir pour le périscolaire / Pause méridienne et repas

**Alexandra** : Sieste

## II. EMPLOI DU TEMPS

Horaire/Jour	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<b>7h30 – 08h20</b>	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin
<b>8h20 – 11h20</b>	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
<b>11h20 – 13h20</b>	Pause méridienne repas + récréation + sieste	Pause méridienne repas + récréation + sieste	Pause méridienne repas + récréation + sieste	Pause méridienne repas + récréation + sieste
<b>13h20 – 16h30</b>	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
<b>16h30 - 18h30</b>	Accueil du soir	Accueil du soir	Accueil du soir	Accueil du soir

### III. GARDERIE PERISCOLAIRE DE ST ELOI

#### L'accueil du matin : 7h30 - 8h20

L'enfant peut être accueilli à partir de 07h30 dans la salle polyvalente. Les enfants arrivent de manière échelonnée et bénéficient de l'encadrement d'une animatrice Aurore Oulion. Des activités manuelles et jeux de société sont mis en place.

L'objectif recherché est avant tout d'offrir un temps d'accueil calme et serein facilitant une transition en douceur du cercle familial vers la collectivité.

Les enfants sont reconduits dans leurs classes respectives à 8h20.

#### L'accueil du soir : 16h30 – 18h30

Les enfants sont pris en charge par Aurore à 16h30.

Après un temps consacré au goûter fourni par les parents, différentes activités éducatives sont proposées aux enfants en extérieur ou en intérieur.

La participation se fait toujours sur la base du volontariat.

Il s'agit sur ce temps de leur permettre de se ressourcer après la journée de classe, certains en étant actifs, d'autres en restant plus tranquilles.

- **Rappel :**

Le goûter : Le goûter est à la charge des parents. Il doit être déposé dans le cartable de l'enfant. Lavage des mains à l'arrivée et après le goûter

Retard : Il est impératif d'appeler Aurore en cas de retard dû à un événement imprévisible. Tout retard répété entraînera l'exclusion de l'enfant pour l'accueil du soir.

## IV. PAUSE MERIDIENNE

### L'accueil sur le temps de pause méridienne 11h20 – 13h20

La commune souhaite faire de la pause méridienne un temps d'accueil adapté au besoin de chacun. Ce temps d'accueil s'articule entre un temps de restauration et un temps d'animation encadré ou autonome.

Le temps de repas se déroule de 11h30 à 12h15 environ. Les enfants sont encadrés par Aurore. Suite au repas, un passage aux toilettes et un lavage des mains sont organisés.

Les enfants peuvent ensuite accéder à des temps d'animation sur les différents espaces récréatifs à disposition. Activités sportives, jeux de société, activités manuelles... La participation à ces animations se fait sur la base du volontariat. Etant soucieux du rythme de l'enfant, celles et ceux qui préfèrent être au calme ont accès au coin bibliothèque plus propice à la détente.

### Le restaurant scolaire

Le restaurant scolaire accueille vos enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les repas sont élaborés à partir de produits frais par le prestataire Bourg Traiteur.

L'accompagnement et la surveillance des enfants sont assurés par Aurore. Les enfants sont mis à contribution pour aider les plus petits et pour le rangement.

Les menus sont consultables sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'école et sur le site internet de la commune : [sainteloi.fr](http://sainteloi.fr)

### La sieste

Petite section / Moyenne section : Après un temps libre (calme ou activités en fonction du besoin de l'enfant), les enfants sont accompagnés en salle de sieste.

Les parents sont invités à se rapprocher d'Alexandra pour toute adaptation.



## V. VIVRE ENSEMBLE

Pour que chacune et chacun puisse participer pleinement aux activités proposées, voici quelques règles simples à respecter.

### **JE DOIS**

- être poli avec Aurore et Alexandra ainsi qu'avec mes camarades : je dis "bonjour", "au revoir", "merci", "s'il-te-plaît"...
- écouter et respecter Aurore et Alexandra
- Prendre soin du matériel

### **JE PEUX SURTOUT**

- passer du bon temps et m'amuser avec les autres
- utiliser tout le matériel proposé
- proposer mes idées

### **INFORMATIONS AUX PARENTS**

Ces règles de fonctionnement sont présentées et expliquées très régulièrement aux enfants par nos animatrices.



## VI. TARIFS

### Le montant de la garderie :

2,10 € de l'heure. Libre d'accès après réalisation du dossier d'inscription.  
Possibilité de faire à la demi-heure. Toute demi-heure commencée est due.  
Toutes les informations sont présentes dans le dossier d'inscription.

### Le montant de la cantine :

5 € par repas si vous effectuez l'inscription sur le site avant le 20 du mois précédent. Si ce n'est pas le cas, le montant sera de 5,82 €.  
Pour rappel, le site de la cantine est : <https://www.eticket.qiis.fr/connexion-au-portail-famille/>  
Toutes les informations sont présentes dans le dossier d'inscription.

## VII. CONTACT

Pour plus de renseignements, vous pouvez :

- Contacter la mairie :

Tél : 04 74 61 09 20

E-mail : [secretariat@sainteloi01.fr](mailto:secretariat@sainteloi01.fr)

- Echanger avec le personnel encadrant  
Alexandra, Aurore